



Chaussée des Collines, 52-Bte 5  
Bâtiment Newton  
1300 Wavre

Facture n° 2022/AM/016543

Brabant wallon

Monsieur COMBERNOUS DENIS

Information au 010/39.55.02 ou  
Facturation.zsbw@incendiebw.be  
Joignable du lundi au vendredi de 9h à 12h

Rue François Libert 15 /A  
1410 Waterloo

Intervention d'aide médicale urgente du service ambulances

<b>Données du patient :</b> Nom et Prénom du patient : COMBERNOUS Denis Date de naissance : 08/11/1971 Numéro national : 71110861930	<b>Intervention :</b> Lieu d'intervention : Chemin du Foriest PROXI CIM 1420 Braine-l'Alleud Destination : Hôpital Militaire Reine Astrid - Militair Hospitaal Koningin Astrid Numéro de course attribué par le centre d'appel unifié : 22222900022 Date : 17/10/2022 Numéro de fiche Ambureg : 22101708535164220001
--	---

Le patient ou son titulaire peut demander au représentant légal du service ambulance l'accès aux données à caractère personnel et aux autres données de l'intervention ambulancière au cours de laquelle il y a eu contact avec le patient.

Description

Forfait intervention service d'ambulance

Montant  
62,11 €

Montant forfaitaire à charge du patient 62,11 €	Montant à charge de l'organisme assureur 00,00 €
--	---



Paiement rapide et facile, c'est ici que ça se passe !

Exempté de T.V.A. conformément à l'art. 44, §1, 1° et 2°, et §2, 2° du Code de la T.V.A.

Règlement applicable : la présente redevance est recouvrable conformément aux dispositions du règlement-redevance intervention ambulance adopté par le Conseil de Zone le 4/4/2019 (consultable sur le site internet [www.brabant-wallon.secouerspompier.be](http://www.brabant-wallon.secouerspompier.be))

Paiement : A défaut de paiement dans les 30 jours à dater de la présente facture, un rappel sans frais sera envoyé par pli simple. Tout redevable en retard de paiement sera poursuivi, et sans préjudice des frais de recouvrement, il lui sera réclamé des intérêts de retard calculés au taux légal ainsi qu'un montant forfaitaire de 10,00 €.

Réclamations : Sous peine d'irrecevabilité, toute réclamation contre la présente redevance doit être introduite dans les trois mois à compter de la date d'envoi de la facture, conformément à l'article 8 du règlement-redevance. La réclamation doit être adressée au Président du Collège de la Zone de Secours du Brabant wallon. Elle doit mentionner le numéro de la facture, être datée, signée et motivée, c'est-à-dire énoncer clairement les motifs pour lesquels la redevance est contestée.

La Zone de secours respecte le règlement 2016/679(EU) relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le Règlement de Protection des Données Personnelles sur le site internet de la zone de secours <https://brabant-wallon.secouerspompier.be> ou contacter le délégué à la protection des données [dpo@incendiebw.be](mailto:dpo@incendiebw.be)

La communication structurée doit être obligatoirement utilisée lors du paiement. Facture conforme à l'AR du 28/11/2018.

LA COMPTABLE SPECIALE  
Valérie LEONARD

LE COMMANDANT DE ZONE  
Philippe FILLEUL

SDOP 4413-1 1206S1

805-1

Pour le paiement, utilisez EXCLUSIVEMENT la formule spéciale ci-dessous.

Signature(s)

ORDRE DE VIREMENT



Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

Date d'exécution souhaitée dans le futur

Grid for date of execution

Montant EUR CENT grid showing 62,11

Compte donneur d'ordre (IBAN)

IBAN grid for donor account

Nom et adresse donneur d'ordre

COMBERNOUS DENIS  
Rue François Libert 15 /A  
1410 Waterloo

Compte bénéficiaire (IBAN)

IBAN grid for beneficiary account

BIC bénéficiaire

BIC grid for beneficiary

Nom et adresse bénéficiaire

ZONE de SECOURS  
Chaussée des Collines 52, BTE 5  
1300 WAVRE

+++104/2016/54357+++

Communication

Communication grid